

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE
En % TTC de l'encaissement	6.60%	7.80%	9%
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●
Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●
Lettre de rappel et relances par lettre recommandée	●	●	●
Révision des loyers	●	●	●
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●
Régularisation et paiement des charges	○	●	●
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●
Demande de devis pour travaux	○	○	●
Réparations urgentes ou inférieures à 250 € TTC	○	●	●
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

HONORAIRES DE LOCATION BAIL D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLE :

Visites, constitution de dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/ m2 pour le bailleur et 12 € TTC/ m2 pour le locataire.

REALISATION D'ETAT DES LIEUX : 3 € TTC/ m2 pour le bailleur et 3 € TTC /m2 pour le locataire

REMUNERATION TOTALE A LA CHARGE DU BAILLEUR : 1 mois de loyer HORS CHARGES en ce inclus les 12 € TTC/m2 de surface habitable pour les honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail ET les 3 € TTC/m2 de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux.

HONORAIRE ACTE DE LOCATION PARKING : forfait de 500€ TTC (à partager 50% locataire – 50% bailleur)